

#Verdon2040

UN NOUVEAU
PROJET POUR
LE TERRITOIRE

SYNTHÈSE

ESSENTIEL DE LA CHARTE DU PARC 2025-2040

●●●●
VISER L'ÉQUILIBRE



Parc
naturel
régional
du Verdon
Une autre vie s'invente ici



SOMMAIRE

Un peu d'histoire // 4

- La Région et le Parc // 4

Une charte de Parc naturel régional // 5

Les étapes de rédaction de la Charte // 6

Le périmètre du Parc naturel régional du Verdon // 7

Pourquoi écrire une nouvelle Charte ? // 8

- Les enjeux du territoire du Verdon // 8
- La portée de la Charte // 10
- Les engagements des signataires // 10



Les objectifs de la nouvelle Charte // 12

- **Orientation 1** : Le climat // 14
- **Orientation 2** : L'énergie // 16
- **Orientation 3** : L'éducation et la citoyenneté // 18
- **Orientation 4** : L'eau // 20
- **Orientation 5** : La biodiversité // 22
- **Orientation 6** : La forêt // 26
- **Orientation 7** : La culture // 28
- **Orientation 8** : Le paysage // 30
- **Orientation 9** : L'aménagement du territoire // 32
- **Orientation 10** : L'agriculture et le pastoralisme // 34
- **Orientation 11** : Le tourisme // 36

VRAI ou FAUX ? // 39

ÉDITO

Les changements climatiques et sociétaux en cours ont et auront des répercussions importantes sur nos modes de vie, notre environnement et notre rapport à la nature. La diminution de la ressource en eau, le dépérissement forestier, l'érosion de la biodiversité, la baisse des rendements agricoles, les risques accrus d'aléas naturels, sécheresses ou inondations... sont autant de signes précurseurs qui démontrent que notre territoire est vulnérable. Il est impacté par le contexte mondial, notamment concernant les nombreuses ressources sous tension, dont l'eau et l'énergie. Ces problématiques viennent s'ajouter, voire renforcer celles déjà existantes : difficultés d'accès au logement ou au foncier, de mobilité, de maintien des services et des commerces de proximité ou d'accès à la culture.

Le Verdon est un territoire remarquable aux paysages majestueux qui attire de nouveaux habitants et de nombreux visiteurs chaque année permettant un dynamisme économique. Cependant, les phénomènes de concentration de la fréquentation sur la période estivale et sur certains sites emblématiques causant des dégradations ou des conflits d'usage, doivent être traités collectivement pour parvenir à un développement respectueux des ressources naturelles et humaines.

Les bouleversements à venir viennent questionner cet équilibre précaire et nous obligent à anticiper l'avenir. Que voulons-nous pour demain ? Comment consolider nos bases ? Comment se préparer au mieux pour garder l'équilibre ?

La période des deux décennies qui s'ouvre est décisive pour pouvoir encore réagir : contribuer à limiter le réchauffement, en atténuer les impacts, s'adapter, renforcer la résilience du territoire pour garantir un

cadre de vie durable à ses habitants et un accueil de qualité à ses visiteurs. Deux décennies, c'est le temps de notre Charte de territoire.

Pour traverser ces moments difficiles, il nous faudra trouver des solutions, chercher des consensus, faire des choix qui nous permettront à la fois de maintenir nos activités économiques, de préserver notre qualité de vie, de gérer et d'économiser des ressources naturelles de plus en plus sous pression, et surtout de vivre ensemble sans que les plus faibles ne soient lésés. Il nous faudra reconsidérer notre place dans la nature, sans tenter de la soumettre ou d'en disposer sans limite. Trouver des solutions innovantes, pouvant s'inspirer du passé et de nos savoir-faire pour préparer un avenir satisfaisant. Reconsidérer nos « biens communs » pour les transmettre aux générations futures, s'appuyer sur une ruralité porteuse d'avenir.

C'est l'esprit dans lequel nous avons construit la 3^e Charte du Parc naturel régional du Verdon. Une Charte ambitieuse, issue d'une dynamique de concertation, qui se veut fédératrice et entraîante, pour nous permettre de mobiliser des moyens et des partenariats, et faire bouger les lignes sur des sujets importants pour le territoire.

Un projet qui nous « oblige » aussi à être lucides, à anticiper les changements et nous met face à la difficulté partagée de susciter l'adhésion. Cette ambition est couplée à une attitude réaliste sur les moyens à mobiliser, les financements à trouver, le pragmatisme à appliquer dans la priorisation de nos interventions, la déclinaison des objectifs en actions.

Bernard Clap,
Président du Parc naturel régional du Verdon

Un peu d'histoire

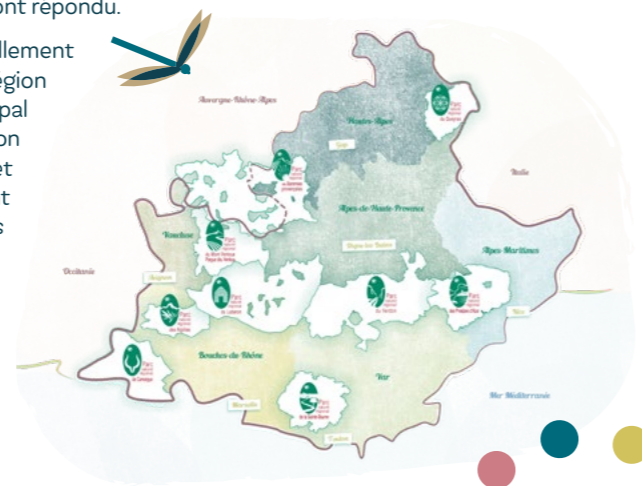
Le Parc naturel régional du Verdon a été créé officiellement par Décret du 1^{er} Ministre le 3 mars 1997, après 7 années de « gestation » consacrées aux études préalables et à la recherche d'un consensus local. Dès 1990, alimentées par les résultats des « Assises du Verdon » organisées par le Syndicat Mixte des Pays du Verdon, les communes des Gorges répondaient favorablement à un appel à candidatures émis par le Conseil régional. En effet, c'est la Région qui détient, seule, la capacité d'initier la création ou le renouvellement d'un Parc naturel régional mais le classement d'un territoire en Parc est une reconnaissance nationale donnée par l'Etat sur la base de la Charte. La première Charte du Parc a donc été validée par l'Etat en 1997 et a été suivie par une 2^e en 2008. Les durées de validité des Chartes ayant été rallongées entre temps, la 2^e Charte nous a mené jusqu'en 2024. Afin de se préparer, la démarche de rédaction de la 3^e Charte a donc été lancée fin 2018 et celle-ci a été validée en 2025.



LA RÉGION ET LE PARC

Les Parcs naturels régionaux relèvent d'une compétence régionale. La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a ainsi initié la création du Parc du Verdon en 1991 après un appel à volontariat auquel les communes des Gorges ont répondu.

Elle pilote la procédure de renouvellement du label lancée en 2018. La Région est ainsi le premier et le principal partenaire du Parc, elle apporte son appui administratif, technique et financier. Elle soutient également le réseau des 9 Parcs naturels régionaux qui, de la Camargue au Queyras, permettent, sur plus d'un tiers du territoire, de mettre en œuvre les politiques régionales et participent à la stratégie de transition climatique « Gardons une Cop d'avance ».



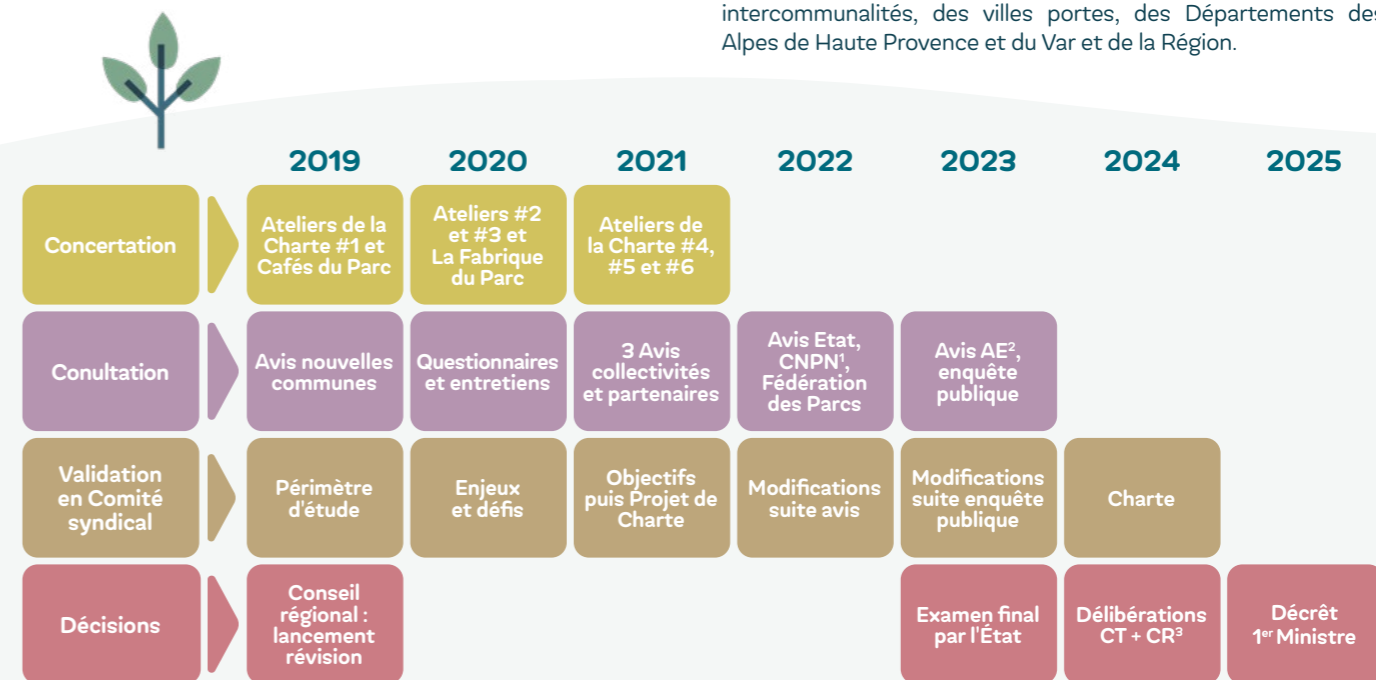
Une Charte de Parc naturel régional

Un Parc est un **territoire rural, remarquable**, aux nombreux patrimoines naturels, culturels et paysagers et soumis à des pressions ou des enjeux qui nécessitent une attention particulière. Les Parcs ont 5 missions générales, inscrites au code de l'environnement :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée;
- Contribuer à l'aménagement du territoire ;
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

La Charte est la formalisation du projet construit collectivement pour **protéger et développer de manière harmonieuse le territoire du Parc**. Adaptée à chaque Parc, la Charte contient des **objectifs** pour 15 ans ainsi que des **engagements** des signataires pour les atteindre. Ces objectifs concernent la préservation et la valorisation des patrimoines naturels et culturels, les paysages et les savoir-faire locaux, ils permettent de promouvoir un développement durable du territoire en accompagnant des pratiques citoyennes et socio-économiques responsables et respectueuses de nos patrimoines. Le classement du Parc par l'Etat s'obtient sur la base de cette Charte.

Une fois rédigée, elle est soumise à approbation des collectivités comprises dans le périmètre d'étude. C'est une **démarche volontaire**, chacune est libre d'adhérer ou non. Celles qui l'approuvent, désignées « **signataires** » s'engagent à atteindre les objectifs et s'impliquent dans l'**administration du Parc** en tant que membre de la structure chargée de mettre en œuvre la Charte : le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional. Chaque commune désigne un élu qui siège aux côtés des délégués des intercommunalités, des villes portes, des Départements des Alpes de Haute Provence et du Var et de la Région.



¹ Conseil national de protection de la nature - ² autorité environnementale - ³ collectivités territoriales et Région

Les étapes de rédaction de la Charte

Une révision de Charte est une procédure administrative très encadrée par le code de l'environnement et jalonnée de temps « officiels », passages obligés qui ponctuent les différentes avancées. Pour les curieux, se référer aux articles L. 333-1 et L. 333-4 du code de l'environnement, au Décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux.

LES QUATRE TEMPS FORTS DE LA RÉVISION

De manière générale, la démarche de révision dure en moyenne 4 ans et passe par les grandes étapes suivantes :

1

Les études préalables

Elles permettent de re-questionner le périmètre du Parc et de réaliser un bilan de santé du territoire.

2

La rédaction du nouveau projet pour le territoire

Elle aboutit à la définition des objectifs et des engagements de la Charte et du Plan du Parc.

3

L'enrichissement du projet

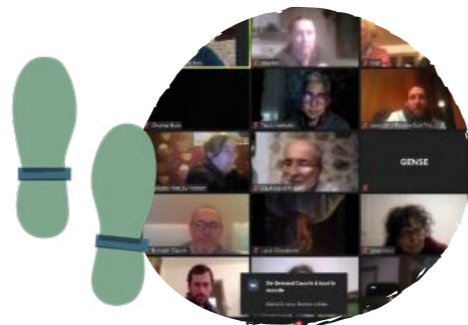
de nombreuses consultations permettent aux acteurs locaux, régionaux ou nationaux (ministères, fédération des Parcs, conseil national de protection de la nature, autorité environnementale...) d'améliorer le document. Une enquête publique permet également aux habitants de se prononcer.

4

Le renouvellement du label

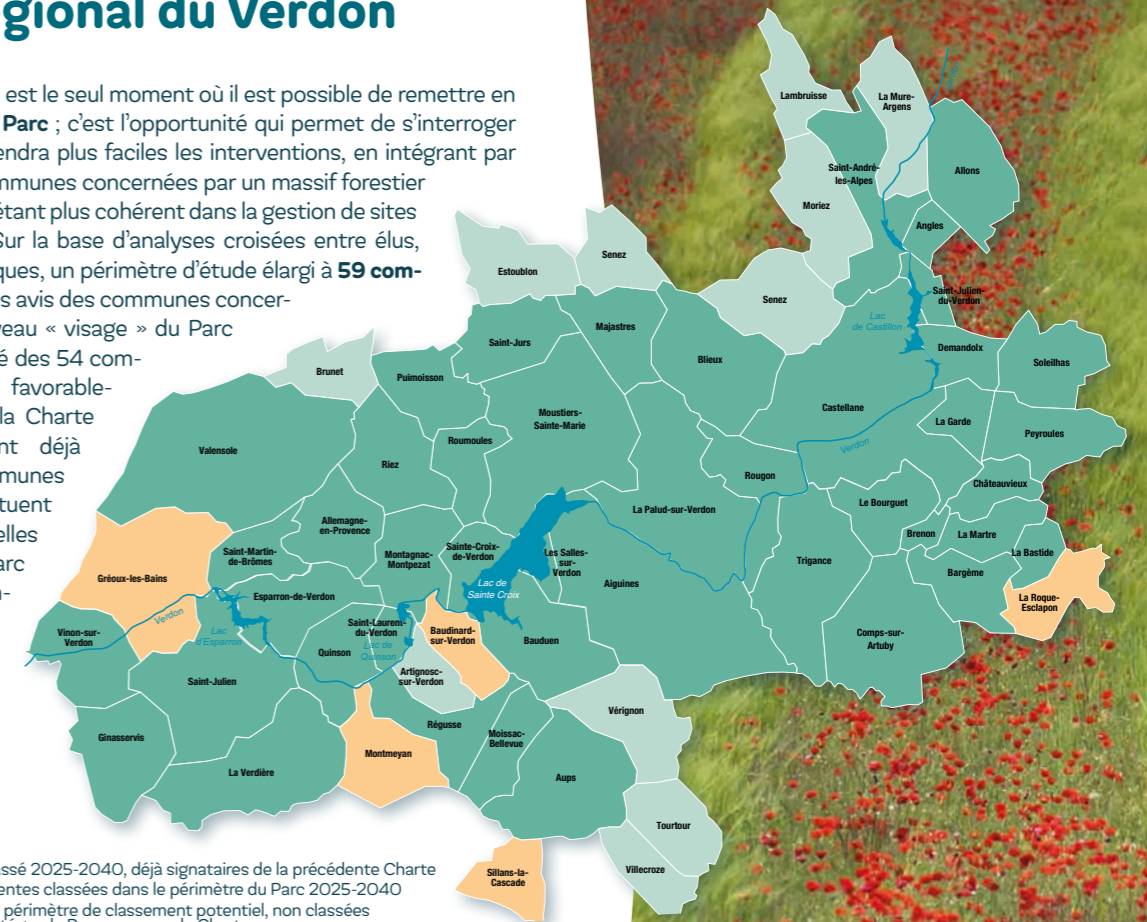
une fois le dossier parachevé, les communes, les intercommunalités, les départements et la Région délibèrent. C'est, in fine, le 1^{er} Ministre qui s'assure de la qualité du projet et qui classera par décret le territoire en Parc naturel régional pour une durée de 15 ans supplémentaires.

Tout au long de la démarche, de **nombreux contributeurs sont sollicités** : institutions, élus, associations et acteurs économiques, universitaires, scientifiques et experts... sans oublier les habitants. Chacun à son niveau, apporte sa connaissance, ses idées, son expérience sur ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas... La révision d'une Charte permet à chaque citoyen de débattre de l'avenir de son territoire, et par là-même de se l'approprier.



Le périmètre du Parc naturel régional du Verdon

La révision de la Charte est le seul moment où il est possible de remettre en question le **contour du Parc** ; c'est l'opportunité qui permet de s'interroger sur le découpage qui rendra plus faciles les interventions, en intégrant par exemple, toutes les communes concernées par un massif forestier ou par un alpage ou en étant plus cohérent dans la gestion de sites naturels fréquentés... Sur la base d'analyses croisées entre élus, techniciens et scientifiques, un périmètre d'étude élargi à **59 communes** a été validé après avis des communes concernées en 2019. Le nouveau « visage » du Parc du Verdon est constitué des 54 communes ayant délibéré favorablement pour approuver la Charte en 2024, 44 étaient déjà membres. Les 5 communes non adhérentes constituent le périmètre potentiel : elles ne sont pas classées Parc mais pourront demander leur réintégration en cours de Charte, après les élections municipales.



■ Communes du périmètre classé 2025-2040, déjà signataires de la précédente Charte
 ■ Nouvelles communes adhérentes classées dans le périmètre du Parc 2025-2040
 ■ Communes inscrites dans le périmètre de classement potentiel, non classées mais pouvant demander à intégrer le Parc en cours de Charte

Quelques chiffres

- 54 communes
- 6 intercommunalités
- 2 villes portes
- 35 163 habitants
- 216 700 hectares
- 520 km de rivière et 5 lacs
- 7 zones paysagères
- 400 milliers d'années de présence humaine
- 45 000 brebis
- 32 % de territoire cultivés ou pâturés
- 63% couvert de forêt
- 3% artificialisés
- 4,6 millions de visiteurs

Pourquoi écrire une nouvelle Charte ?

Il est indispensable que les objectifs restent « connectés » avec la réalité et s'adaptent à l'évolution du contexte local et global. Tous les 15 ans, les Parcs sont donc amenés à « revisiter » leur stratégie en faisant un point d'étape, en évaluant ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré, et en adaptant les objectifs aux nouveaux besoins émergents. Réécrire la Charte, c'est la garantie d'avoir un projet toujours adapté à son territoire et c'est l'opportunité de remettre les sujets sur la table pour trouver collectivement les meilleures réponses à apporter.



* Une richesse patrimoniale mieux connue mais à préserver et valoriser davantage



* Une ressource en eau stratégique pour la région à préserver et à partager équitablement

* Des sites et paysages de grande notoriété, où la qualité d'accueil est à améliorer



* Une forêt omniprésente mais peu valorisée

* Un territoire marqué par les grands aménagements (barrages, camp militaire)



* Un territoire peu artificialisé mais convoité (pression foncière liée à l'habitat et production énergétique)



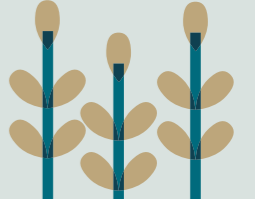
* Une activité traditionnellement agricole et pastorale qui se maintient mais sous pression



* Des signes déjà bien présents du changement climatique et une nécessité de s'adapter collectivement



* Une activité touristique importante mais très centrée sur la saison et autour de l'eau, à diversifier et organiser



La portée de la Charte

Approuvée volontairement, la Charte a valeur de contrat entre les signataires (collectivités) et l'État qui s'engagent à en respecter les objectifs et les dispositions, dans le respect de leurs compétences respectives.

La Charte promeut une **démarche de qualité** pour le territoire, en posant un niveau d'ambition. Elle suscite également une **dynamique** collective, créant une **émulation** entre les signataires et les différents acteurs et habitants du territoire.

La Charte privilégie la recherche de solutions, souvent dans des situations complexes ou sensibles pour trouver un juste équilibre entre développement et préservation des patrimoines, dans la perspective de **l'intérêt général**.

En fixant des objectifs à atteindre qui engagent les signataires, la Charte crée une **obligation de cohérence** des actions menées par les collectivités adhérentes et par l'État.

Le non-respect des engagements peut entraîner, au moment de la révision, la perte du label pour le territoire.

Le **syndicat mixte** de gestion du Parc ne dispose pas de **pouvoir réglementaire** spécifique car la Charte ne peut pas créer d'obligation qui s'applique aux tiers (personnes morales ou physiques), autres que les collectivités signataires. Le syndicat est garant de la Charte mais il ne se substitue pas, il anime, coordonne, harmonise...



Les engagements des signataires

En approuvant la Charte, les **collectivités s'engagent sur un plan politique, en approuvant les objectifs précis de gestion et de valorisation des patrimoines et des ressources naturelles. Elles font le choix d'un développement économique et d'un aménagement du territoire raisonnés et respectueux des patrimoines et des hommes qui y vivent. C'est aussi l'expression d'une identité rurale et d'une volonté à travailler collectivement pour rechercher le meilleur équilibre entre développement et préservation des biens communs.**

ÉCHANGER

- **Informer ou solliciter** le Parc sur leurs projets, notamment ceux qui seront soumis pour **avis**, prendre en compte les porter-à-connaissance du Parc
- Participer aux **instances** du Parc et à la construction des stratégies ou des projets
- Relayer les objectifs de la Charte auprès des porteurs de projet sur la commune
- **Relayer** les informations, les initiatives, les appels à projet ou à volontariat et mettre en relation le Parc avec les personnes ressources connues et impliquées dans les questions patrimoniales ou de transition



AIDER

- Apporter une **aide technique** (ex : mise à disposition de salle, de matériel, intervention des services techniques...) **et/ou financière** aux actions qui vont dans le sens de la Charte
- **S'impliquer dans des démarches** portées par le Parc et permettant l'amélioration des connaissances, la restauration ou la préservation des patrimoines, l'expérimentation de pratiques alternatives de gestion forestière, la restauration ou requalification des secteurs dégradés en terme de continuités ou de paysages (ex : résorption de la publicité illégale), etc.

FAIRE

- **Être exemplaire dans ses propres démarches** ou projets, **se former** (élus et services) pour mieux connaître et prendre en compte les enjeux de la Charte (ex : atténuation et adaptation

au changement climatique, préservation de la biodiversité, économies d'eau ou d'énergie, maîtrise des plantes invasives, entretien du patrimoine bâti traditionnel, gestion des déchets, intégration paysagère, choix d'éco-matériaux, utilisation de produits locaux, recours à des savoir-faire traditionnels ...)

- **Améliorer l'accueil sur les sites naturels fréquentés** (ex : installation de points de collecte des déchets, de toilettes sèches, de signalétique d'information/sensibilisation du public...). Faciliter le développement de l'itinérance en entretenant les sentiers ou en installant des équipements (ex : bornes VAE, panneau d'information...).
- **Informer, sensibiliser les visiteurs** sur les enjeux de préservation des sites et des milieux, s'impliquer dans la structuration et la promotion d'un tourisme recherchant l'équilibre entre économie, patrimoine et cadre de vie
- **Réglementer** (par arrêté), organiser les pratiques et usages des espaces naturels (ex : circulation motorisée dans les secteurs à enjeux, activités de loisirs...)
- Connaître, **préserver et valoriser le patrimoine** et notamment les sites d'intérêt écologique majeur et les pépites du patrimoine bâti
- Améliorer la **qualité du cadre de vie** et du **paysage** en maîtrisant la publicité (cf charte signalétique du Parc), en recherchant la qualité des matériaux et la bonne implantation des équipements publics.

La charte engage tous ses signataires : communes, EPCI, départements, région, pas uniquement le syndicat du Parc !

* Réponses apportées : Objectifs fixés, engagements pris, consensus local



* Enjeux du territoire, Défis identifiés



DÉCIDER

- **Se questionner en amont des projets** et décisions sur leurs impacts au regard du changement climatique
- Traiter dans les **documents de planification** ou stratégiques, les questions de mobilité, de sobriété énergétique, de préservation des secteurs à enjeux identifiés au Plan du Parc (milieux aquatiques, sites d'intérêt écologique majeur, éléments structurants du paysage, pépites du patrimoine bâti...), de continuités écologiques (TVB), de préservation des espaces agricoles et pastoraux, d'anticipation des risques naturels, de reconquête des centres des villages,
- Favoriser la **diversification économique** et la relocalisation des activités et des emplois
- Penser les projets en lien avec les autres collectivités pour éviter la concurrence ou l'effet cumulatif (ex de la planification intercommunale des projets de développement des énergies renouvelables)
- Si possible, mener des **stratégies foncières** permettant de préserver les terres agricoles, les sites naturels ou permettant de développer des projets d'habitat durable et mobiliser le foncier pour favoriser l'installation agricole et pastorale
- Proposer des **processus participatifs** locaux pour impliquer les habitants dans les projets, les décisions. Associer les jeunes aux actions (ex : conseil municipal des jeunes)

Les objectifs de la nouvelle Charte

La stratégie de la troisième Charte du Parc naturel régional du Verdon est articulée autour de 3 grandes ambitions, elles-mêmes déclinées en 11 orientations thématiques :

Faire face collectivement aux bouleversements climatiques et sociétaux :

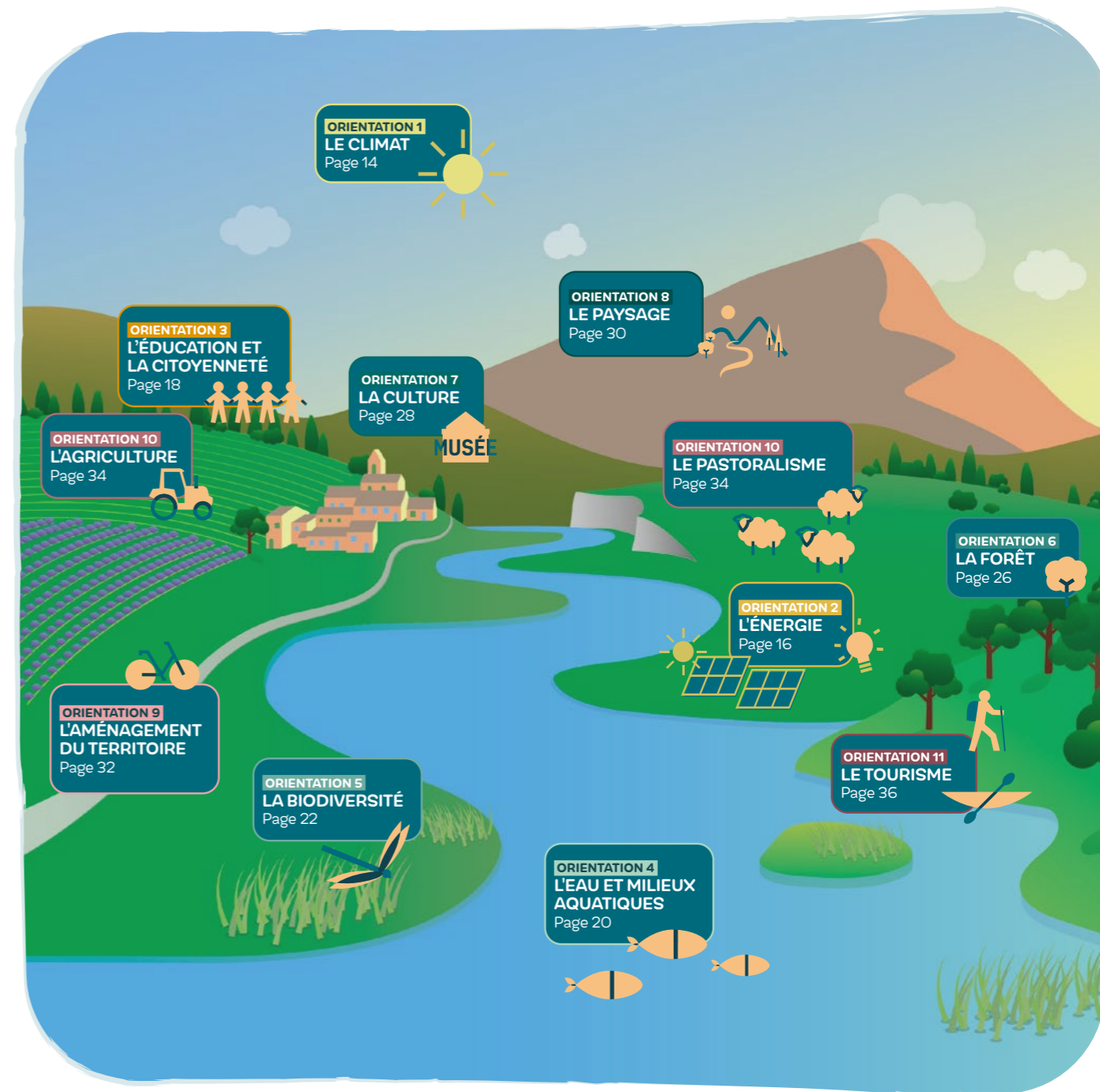
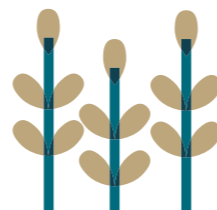
en anticipant les changements, en réduisant notre dépendance aux énergies fossiles, en misant sur les démarches citoyennes et sur l'éducation

Gérer de manière concertée nos « biens communs » :

en gérant la ressource en eau, en préservant les milieux naturels et les espèces, en transmettant aux générations futures les patrimoines culturels, les paysages et les savoir-faire locaux

Viser un développement équilibré du territoire :

en permettant aux activités humaines (habitat, services, économie, loisirs) de se développer dans le respect des ressources naturelles, des paysages et des habitants du territoire.





Orientation 1 : le climat

Dans un contexte mondial de lutte contre le changement climatique, et face aux grands défis qui s'imposent à nos modèles de développement et nos modes de vie, la Charte place l'enjeu de la transition écologique comme fil rouge qui traverse tous les autres thèmes et doit nous permettre d'accélérer nos démarches de :

- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation aux effets du changement climatique

Susciter la prise de conscience collective face à l'urgence des enjeux du changement climatique

1

ANIMER ET ORGANISER UN TERRITOIRE PLUS RÉSILIENT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2

Promouvoir un développement rural innovant, répondant aux besoins essentiels et fonctionnels des habitants du territoire

3

Développer l'économie circulaire et le lien entre consommateurs et producteurs



Construire un nouveau modèle plus résilient s'impose et nécessite un changement des comportements et une mobilisation de tous : société civile et institutions. Pour cela, il est nécessaire d'accompagner la prise de conscience et le passage à l'action. Cela passera par une gouvernance ouverte et mobilisant toutes les bonnes volontés.

Objectifs :

- Accélérer la **prise de conscience** des communes, habitants et entreprises.
- Préparer les **comportements** pour engager des changements de pratique vers des modes de vie plus sobres et solidaires.
- Coopérer avec les **réseaux citoyens et les intercommunalités** engagées ou souhaitant s'engager dans une démarche de type « Plan Climat ».

La recherche de sobriété et d'efficacité énergétique vise des pratiques économiques et sociales décarbonnées, un usage plus frugal des matières premières et des ressources naturelles, une prise en compte des écosystèmes. Ces évolutions de nos modes de vie touchent tous les secteurs : logement, déplacement, alimentation, loisirs, commerce, agriculture et nécessitent une approche globale et une vision partagée.

Objectifs :

- Accélérer les changements de pratique vers des modes de vie plus sobres et solidaires.
- Accompagner les mutations économiques et sociales du territoire, en prenant en compte les nouveaux usages du numérique.

Les territoires ruraux n'échappent pas à la nécessaire adaptation des modes de production et de consommation vers l'économie circulaire qui promeut la réutilisation des ressources afin de les économiser. Relocalisation des productions, échanges en circuits courts et valorisation des déchets sont porteurs d'innovation pour l'économie de demain.

Objectifs :

- Relever ensemble les défis de la **consommation individuelle responsable**, pour une baisse de consommation des ressources et une réduction des déchets.
- Faire du Verdon un territoire où la transition écologique passe aussi par des **changements comportementaux dans la gestion des ressources**, dans la production de biens et de services communs.
- Aider à la création d'activités de réparation, de réemploi pour offrir une alternative à la mise en décharge systématique et soutenir l'emploi local.



Objectifs chiffrés d'ici 15 ans

- **50 actions** de sensibilisation menées
- **10 démarches engagées** en matière d'évaluation des impacts carbone
- Réduction de **40%** des émissions de GES (CO₂, CH₄, N₂O) d'origine énergétique
- **10 actions** de résilience portées ou accompagnées par le Parc
- **50 entreprises** accompagnées dans des démarches de sobriété (énergie, foncier, eau...)



Orientation 2 : l'énergie

La crise énergétique nous impose une transition urgente vers des modèles de production et de consommation moins énergivores. L'existence des barrages hydro-électriques sur le Verdon permet au territoire d'être excédentaire pour ses besoins en électricité, il reste dépendant des énergies fossiles. Il nous faut donc :

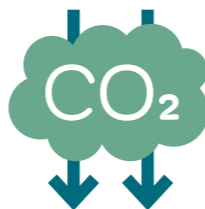
- Réduire les consommations énergétiques du territoire
- Accompagner et maîtriser le développement des énergies renouvelables dans le respect des qualités paysagères et environnementales qui font la richesse du Verdon

Réduire la consommation énergétique du territoire **1**

La première action à mener pour s'engager dans une trajectoire énergétique vertueuse est de rechercher la sobriété et l'efficacité, notamment dans l'habitat et le transport qui restent les principaux postes de consommation (plus de 80%).

Objectifs :

- Réduire les **consommations d'énergie** et les impacts du changement climatique en anticipant notamment l'adaptation dans l'habitat.
- Faire opter pour la **sobriété énergétique** dans les actions de consommation, production et aménagement (publics et privés).
- Repenser les mobilités pour un désenclavement du territoire (physique et numérique).
- S'appuyer sur les démarches proches ou plus englobantes des EPCI pour optimiser les synergies d'actions et agir sur la précarité énergétique.



S'ENGAGER DANS UNE POLITIQUE DE SOBRIÉTÉ ET DE PRODUCTIONS ÉNERGÉTIQUES DIVERSIFIÉES, AU BÉNÉFICE DE TOUS

2

Faire du Parc un « territoire de villes et villages étoilés »

Alors que la quantité de lumière émise la nuit par un **éclairage public a augmentée de 94 % depuis les années 1990** et que ce dernier représente en moyenne 50 % de la facture d'électricité des communes, le Parc accompagne déjà les communes dans des démarches de **réduction énergétique** et de **lutte contre la pollution lumineuse**. La Charte prévoit l'obtention du label « **territoire de villes et villages étoilés** » qui nécessite que 2/3 des communes s'engagent dans la poursuite de cette dynamique.

Objectifs :

- Sensibiliser les communes, les professionnels et les habitants aux **enjeux de la pollution lumineuse**.
- Réduire substantiellement l'**impact de l'éclairage sur la biodiversité locale et le budget de l'énergie** des communes.
- Impulser une **dynamique territoriale** entraînant l'ensemble des acteurs potentiellement producteurs de pollution lumineuse vers une démarche d'engagement reconnue.



3

Accompagner le développement de projets énergétiques localisés dans une démarche citoyenne

Dans un contexte territorial où les énergies renouvelables sont principalement focalisées sur des projets de nature industrielle (barrages du Verdon, centrales photovoltaïques au sol), il reste un potentiel important de développement des projets à vocation non industrielle (bois-énergie, hydraulique, petit éolien) et par nature moins susceptibles d'impacter les écosystèmes et les paysages.

Objectifs :

- Accompagner et valoriser les communes, les professionnels et les citoyens qui s'engagent dans des démarches locales, notamment issues de collectifs, pour contribuer aux objectifs de production d'énergie renouvelable.
- Étudier et valoriser les ressources énergétiques du territoire et les adapter à ses particularités, dans une démarche tournée vers l'innovation et la recherche de solutions au plus près des besoins, et dans le respect des fonctionnalités écologiques et des patrimoines.

4

Maîtriser la production industrielle d'énergie renouvelable dans le respect de la biodiversité et des paysages

Les besoins en énergie renouvelable étant croissants, et notamment en Région Sud, les différentes politiques nationales et régionales encouragent le développement de filières locales. Cela se traduit sur le territoire par de nombreux projets de centrales photovoltaïques au sol, et l'émergence de l'agrivoltaïsme. Ces équipements sont impactants en terme d'environnement, de paysages, de foncier et nécessitent un encadrement. La Charte, déclinée dans une stratégie plus opératoire, définit les critères d'acceptabilité de ces projets.

Objectifs :

- Accompagner les collectivités dans leurs démarches de développement des projets de **production industrielle d'énergie renouvelable**, et notamment d'origine photovoltaïque, dans le respect des critères définis dans la Charte (priorisation sur les espaces anthropisés, moindre impact environnemental et paysager, planification à l'échelle intercommunale, utilisation des retombées financières pour améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique...).
- Relayer, diffuser les **projets innovants** en matière de production industrielle d'énergie renouvelable engagés sur le territoire ou à l'extérieur, ayant vocation à être dupliqués.



Objectifs chiffrés d'ici 15 ans

- **100% de communes** ayant engagé des actions de maîtrise de l'énergie (diagnostics, travaux)
- **8 études et actions** menées en matière de mobilité (études, réalisations)
- **100% de réussite** ou de reconduction des communes au label Villages Etoilés
- **10 projets** d'Enr impliquant des citoyens (via des collectifs ou des collectivités)
- **1903 GWh** de Production d'énergie renouvelable
- Taux de **1,64 de couverture énergétique** (production Enr/ consommation totale)

Orientation 3 : l'éducation et la citoyenneté

Face aux différents bouleversements que sont le changement climatique, l'érosion de la biodiversité mais aussi les changements sociétaux, il y a urgence à agir. D'autant plus que les grandes crises qu'entraîneront ces changements, risquent d'augmenter les inégalités sociales ou géographiques et que nos territoires ruraux seront particulièrement concernés.

L'éducation et la participation citoyenne doivent permettre à toutes et tous d'agir mais aussi à chacun de repenser la place de l'homme dans son environnement et dans sa relation aux autres.

**RENFORCER
L'ÉDUCATION ET
L'ESPRIT CRITIQUE POUR
PERMETTRE À CHAQUE
CITOYEN D'AGIR FACE AUX
ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES
ET ENVIRONNEMENTALES**

Adapter les actions
pédagogiques aux
différents publics

1

L'éducation à l'environnement et au territoire vise à permettre aux citoyens, qui habitent ou séjournent sur le territoire, d'appréhender la complexité des enjeux environnementaux pour amener à la **prise de conscience, au respect du vivant, à la responsabilisation et à l'action**. Elle vise l'ensemble des publics (adultes, enfants...) et s'appuie sur des approches originales et variées, une approche pluridisciplinaire, en immersion sur le terrain, et recherchant l'échanges de connaissances ou de compétences.

Objectifs :

- Développer un **appui éducatif et de formation** autour des enjeux de transition énergétique et écologique, en s'appuyant notamment sur la ferme pédagogique du domaine de Valx.
- Sensibiliser les habitants et promouvoir des **actions pour faire ensemble** la transition du territoire.



2

Diversifier l'offre de formation pour accompagner le changement des pratiques des acteurs socio-professionnels et ouvrir des perspectives aux jeunes.

L'offre de formation initiale et professionnelle sur le territoire du Verdon est faible et explique en partie le faible taux de diplômés et l'exode des jeunes étudiants. La montée en compétences et d'évolution professionnelle sont indispensables pour s'adapter aux nouveaux contextes.

Objectifs :

- Valoriser les **filières de métiers, anciens et nouveaux**, adaptées au territoire et permettant de s'installer à l'année.
- Permettre l'accès à une **orientation plus diversifiée** pour les jeunes du territoire.
- Permettre aux différentes catégories socio-professionnelles **d'acquérir des compétences** pour accompagner la pérennisation de leur activité, et favoriser l'évolution des pratiques face aux enjeux des changements climatiques environnementaux et sociétaux.
- Transmettre des savoirs et **savoir-faire écoresponsables** aux habitants pour accompagner la résilience du territoire.



3

Soutenir les initiatives locales et favoriser le débat et la participation citoyenne.

Cette mesure doit permettre à celles et ceux qui le souhaitent, quel que soit leur âge, de pouvoir à la fois **faire entendre leur voix**, et de **s'impliquer de différentes manières dans la vie du territoire** mais aussi d'accompagner des changements de société en lien avec les enjeux du territoire

Objectifs :

- Questionner la place de l'humain dans son environnement et dans sa relation aux autres, ainsi que **la notion de biens communs, pour faire société**.
- Permettre aux habitants dans toute leur diversité de pouvoir **s'exprimer, échanger et débattre**.
- Soutenir **la vie associative et les dynamiques citoyennes** qui participent à la transition, à la vie sociale et culturelle.
- Encourager et favoriser le passage à l'acte, l'implication citoyenne et les changements de comportements.



Objectifs chiffrés d'ici 15 ans

- **400 projets pédagogiques** réalisés en milieu scolaire et **2500 élèves** concernés
- **30 projets pédagogiques** réalisés avec des structures d'accueil collectif de mineurs
- **400 rencontres** habitants et d'ateliers thématiques réalisées
- **15 formations** réalisées ou accompagnées
- **15 démarches** participatives destinées à la population mises en place

Orientation 4 : l'eau

Forte de ses 165 kms, de ses affluents et de ses 5 retenues artificielles, le Verdon est une rivière emblématique de haute Provence, reconnue pour la qualité de ses milieux aquatiques et de son eau qui permet à de nombreux usages de cohabiter : alimentation en eau potable d'une grande partie de la région, production hydro-électrique, irrigation agricole, loisirs nautiques...

Cette pression exercée par les différents besoins est d'autant plus exacerbée quand la ressource est mise à mal par le changement climatique. Les objectifs de gestion concertée et solidaire de l'eau et des milieux aquatiques du Verdon sont plus que jamais indispensables et l'organisation des acteurs de l'eau mise en place à l'échelle du bassin versant déterminante.

RENFORCER LA GESTION COMMUNE ET SOLIDAIRE ENTRE TERRITOIRES AVAL ET AMONT DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

1 Partager une culture commune et une gestion concertée de l'eau à l'échelle des bassins versants et déversants

La recherche d'une gestion équitable, respectueuse des milieux, conciliant les différents usages est au cœur des objectifs de la stratégie locale formalisée dans le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) depuis 2014. Cela nécessite d'améliorer les connaissances, de suivre les évolutions et de sensibiliser usagers et gestionnaires aux bonnes pratiques.

Objectifs :

- Associer les usagers et gestionnaires (élus, acteurs économiques, associations), ainsi que les riverains et les habitants dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions de préservation et de restauration des milieux aquatiques.
- Conduire des démarches d'amélioration des connaissances et d'éducation à la préservation des milieux aquatiques.
- Mettre en œuvre une gestion équilibrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques, en portant les enjeux du Verdon à l'échelle supra territoriale.

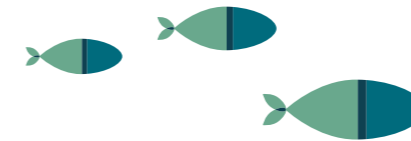


2 Restaurer, atteindre et garantir une bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Des milieux aquatiques en bon état seront plus résilients face aux effets du changement climatique et pourront rendre des services durables : fourniture d'eau, loisirs aquatiques, régulation des crues et sécheresses, préservation de la santé humaine. Ce bon état nécessite d'agir sur diverses composantes : qualité et quantité d'eau, continuités écologiques, transport des matériaux, forme du cours d'eau, espaces de bon fonctionnement...

Objectifs :

- Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques.
- Lutter contre les pollutions de la ressource et l'altération des milieux aquatiques.



3 Piloter la gestion concertée pour une répartition équitable de l'eau entre milieux et usages, en exigeant la solidarité aval amont

Une quantité d'eau suffisante dans les cours d'eau et les nappes est nécessaire pour leur bon fonctionnement. Cela passe par une gestion équilibrée et durable de la ressource permettant de satisfaire les besoins des milieux tout en répondant au mieux aux besoins actuels et futurs des usages.

Objectifs :

- Atteindre et préserver l'équilibre entre besoins des usages et ressource disponible, dans le respect de la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, et en anticipant le changement climatique.
- Conduire des démarches de concertation afin de définir et mettre en œuvre des plans de gestion et de développer les solidarités financières aval/amont.
- Développer les économies d'eau.



Objectifs chiffrés d'ici 15 ans

- 80% des masses d'eau en bon état / très bon état écologique (eaux superficielles) et 88,9% en bon état chimique (eaux souterraines) (bassin versant du Verdon)
- 3 projets de restauration morphologique et linéaires (bassin versant Verdon)
- 525 kms de linéaires de travaux de restauration et entretien des ripisylves (bassin versant Verdon)
- 3 380m² de surfaces d'interventions sur les espèces exotiques envahissantes végétales (bassin versant)
- 5 captages prioritaires avec programme d'actions approuvé (bassin versant Verdon)
- 84 stations d'épuration conformes selon le portail national (BV + Parc)
- 20 communes engagées dans une démarche d'économie d'eau (BV + Parc)



Orientation 5 : la biodiversité

L'érosion forte de la biodiversité, avec près d'un 1/3 des espèces de France métropolitaine désormais menacées, n'épargne pas le Verdon. Cette pression touche les espèces les plus sensibles à la qualité de leur environnement (Petit rhinolophe, Outarde canepetière, Pie-grièche, Ecrevisse à pattes blanches) mais également les espèces communes. Face à cette urgence à agir, la Charte s'engage sur la prise de conscience généralisée, et le passage à l'action de manière concrète.

Poursuivre l'acquisition et le partage des connaissances pour inciter à agir

1

La **connaissance constitue le socle d'une stratégie de préservation** de la biodiversité. Connaître, mieux comprendre pour partager, responsabiliser, et provoquer le passage à l'action.

Objectifs :

- Disposer d'indicateurs de **suivi de la biodiversité** pour **guider** les actions en matière de gestion, de préservation ou de restauration de la biodiversité.
- Éveiller les **consciences** sur l'érosion de la biodiversité
- Mobiliser** les différents acteurs pour des actions concrètes, coordonnées et à différentes échelles en faveur de la biodiversité.



FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ UN BIEN COMMUN À PRÉSERVER ET À TRANSMETTRE AUX GÉNÉRATIONS FUTURES

2

Intégrer les enjeux de biodiversité dans les choix d'aménagement et de gestion du territoire

Les **documents de planification** (schéma de cohérence territoriale - SCOT, plan local d'urbanisme - PLU) constituent une première porte d'entrée importante pour **intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans les choix d'aménagement du territoire**, lutter contre l'artificialisation des sols et préserver les continuités écologiques.

Objectifs :

- Contenir l'**artificialisation des sols**, facteur d'érosion de la biodiversité.
- Préserver et restaurer les **continuités écologiques** (permettant aux espèces de se déplacer et effectuer leur cycle de vie).
- Renforcer les mesures de préservation de la biodiversité, remarquable ou celle dite plus « ordinaire ».
- Définir et mettre en œuvre la **séquence éviter-réduire-compenser** aux bonnes échelles appropriées, avec une vision des effets cumulés sur l'environnement à l'échelle territoriale.



3

S'engager concrètement et durablement dans des actions de gestion et de restauration de la biodiversité

En s'appuyant sur les **politiques publiques** et les outils existants (Stratégie nationale des aires protégées, plans nationaux et régionaux d'actions pour préserver des espèces menacées, démarche Natura 2000, mise en œuvre de la Trame verte et bleue, etc.), la Charte propose de **mener des actions concrètes de gestion, de préservation et/ou de restauration de la biodiversité**.

Objectifs :

- Préserver les **sites d'intérêt écologique majeur** au Plan de Parc, ainsi que les **zones humides** dans leur globalité.
- Préserver et restaurer les **continuités écologiques** à l'échelle du territoire mais aussi en lien avec les territoires voisins.
- Poursuivre la contribution du territoire du Parc à la **Stratégie nationale des aires protégées** (SNAP).
- S'engager dans la préservation des **espèces patrimoniales** ou communes.





4

Préserver et valoriser la géodiversité dans ses différentes composantes

Le territoire du Verdon abrite un **patrimoine géologique exceptionnel** qu'atteste la création de la Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence ainsi que le **GéoParc Unesco** de Haute-Provence dont les périmètres recourent une partie du territoire du Parc. La Charte permet de replacer le **patrimoine géologique à sa juste place dans les actions** de connaissance, de préservation et de valorisation des patrimoines.

Objectifs :

- Mener, accompagner des actions de connaissance, de préservation et de valorisation de **sites d'intérêt géologique**.
- Mieux intégrer la **géodiversité** dans les politiques d'aménagement et de découverte du territoire, des patrimoines.

5

Prévenir les risques de nuisances liés aux activités motorisées dans les espaces naturels

Depuis plus de 20 ans d'observation et de contrôle des pratiques motorisées, il est constaté une **circulation récurrente des véhicules terrestres à moteur** (véhicules 4x4, quads, motos ...) dans certains espaces naturels, entraînant dérangement de la faune, destruction de milieux naturels ou de patrimoines bâtis, érosion des sols et conflits d'usages avec les riverains ou les autres usagers de la nature. La loi impose aux chartes de Parc de fixer des **modalités de maîtrise de ces pratiques**, notamment en s'appuyant sur les **structures professionnelles** qui les encadrent.

Objectifs :

- Poursuivre la mise en application de la **réglementation en vigueur** relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels.
- Poursuivre l'encadrement des activités motorisées en espaces naturels.
- Renforcer la vigilance et l'encadrement des pratiques de survol et de circulation aérienne.



Objectifs chiffrés d'ici 15 ans

- **39 600 observations** faune-flore réalisées sur le territoire et capitalisées
- **30 études** et programmes de suivi réalisés, dont 10 participatifs
- **1 139 mètres** linéaires de haies replantés dans les espaces agricoles du territoire du Parc
- **25 zones humides** (inventaire 2020-2021)-hors ripisylves- faisant l'objet de démarches de gestion/préservation/restauration (bassin versant et Parc)
- **100 %** de sites d'intérêt écologique majeur faisant l'objet d'une démarche d'animation/gestion/restauration (18 sites)
- **10 actions** de préservation et/ou de restauration des continuités écologiques terrestres
- **3% de surface** du territoire en protection forte (SNAP)
- **10 géosites** faisant l'objet d'actions d'une démarche d'animation/préservation/valorisation
- **20 espèces** des Plans Nationaux d'Actions ou Plans Régionaux d'Action concernées par des actions menées par le Parc et/ou ses partenaires
- **45 actions** menées pour maîtriser la circulation motorisée en espace naturel (avis, arrêtés, signalétique..)



Orientation 6 : la forêt

Représentant 62 % de la surface du Parc, aux ¾ privée, la forêt rend de nombreux services essentiels : habitats pour la biodiversité, séquestration du carbone, espaces de loisirs et touristiques, production de bois (chauffage, énergie, papier, construction), réduction des risques inondation... Face à de nouveaux défis dont la crise énergétique et le changement climatique, la gestion forestière doit s'adapter.

S'APPUYER
SUR LA CAPACITÉ
NATURELLE
D'ADAPTATION
DES FORÊTS POUR
FAVORISER LEUR
RÉSILIENCE FACE AUX
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Améliorer les connaissances pour guider les choix de gestion forestière dans le contexte de changement climatique

1

Dans un objectif de production de bois raisonnée et de gestion multifonctionnelle, il est important que les gestionnaires et propriétaires forestiers puissent s'appuyer sur des outils fins de diagnostics et d'aide à la gestion.

Objectifs :

- Développer et animer des **outils de diagnostic et d'aide à la gestion** forestière, comme par exemple les démarches simplifiées de catalogues des stations forestières.
- Développer **des outils de suivi de l'état de conservation des habitats forestiers** et de l'état sanitaire des peuplements.



2

Promouvoir une gestion multifonctionnelle respectueuse des milieux

La Charte encourage les acteurs forestiers à rechercher et adapter leurs modalités d'exploitation et de gestion, en expérimentant des nouvelles pratiques, en s'appuyant sur des outils de suivi en s'engageant dans des démarches de certification ou de structuration de la filière.

Objectifs :

- Définir collectivement un **schéma de gestion à l'échelle du territoire**.
- Promouvoir des **pratiques préservant les sols**, la biodiversité, la géodiversité et les paysages ; l'adaptation climatique.
- Développer le déploiement sur le territoire des **documents et certifications** de gestion forestière durable, renforcer leur plus-value environnementale.

3

Générer une dynamique territoriale permettant de comprendre les enjeux de la forêt

Face aux pressions accrues subies par la forêt (recrudescence des coupes pour les usages énergétiques, dépérissement, risques incendie...) exacerbées par le manque de connaissances sur la gestion forestière, il est plus que jamais nécessaire de communiquer et de permettre les échanges entre usagers et gestionnaires.

Objectifs :

- Partager la **connaissance** de la gestion forestière auprès du grand public.
- Développer la **coopération** entre les acteurs forestiers.
- Anticiper les **risques d'incendie** pour développer une exploitation forestière résiliente.



Objectifs chiffrés d'ici 15 ans

- **150 placettes forestières** permanentes de suivi dendro-écologique
- **10 diagnostics** écologiques ou d'identification des stations forestières
- **5 démarches** territoriales de planification forestière
- **4 000 ha** de surface pour la conservation de la trame de vieux bois dans les documents d'aménagements forestiers ou les Plans Simples de Gestion
- **15 actions** auprès du grand-public pour la connaissance des acteurs forestiers et de la gestion forestière

Orientation 7 : la culture

À la croisée des Alpes et de la Méditerranée, le Verdon est une zone d'échanges culturels continus couvrant toutes les périodes de notre histoire jusqu'aux transformations récentes : urbanisation, aménagements hydrauliques, tourisme, camp militaire de Canjuers, ... Cette richesse patrimoniale, matérielle et immatérielle, contribue à faire émerger une offre culturelle pour les habitants et les visiteurs qui nécessite d'être valorisée et préservée, transmise aux générations futures.

1 Sensibiliser à la fragilité du patrimoine bâti et des sites archéologiques et favoriser leur préservation ou leur restauration

Les découvertes archéologiques et les inventaires du bâti menés sur le territoire du Parc nous conduisent à traiter avec attention le **patrimoine vernaculaire** comme les édifices prestigieux, le paysage du quotidien comme les paysages grandioses, mais aussi les **savoir-faire immatériels** en tant que marqueurs culturels. Conscients de leur fragilité, la Charte propose des mesures de conservation et de restauration.

Objectifs :

- **Identifier les éléments patrimoniaux à préserver, conserver ou restaurer.** Ce travail permet d'estimer la fragilité, l'urgence et la nécessité d'intervention. Cet objectif préalable devra s'appuyer sur des outils mis en place et la mise à jour de l'inventaire.
- **Trouver des leviers pour accompagner des actions** qui s'inscrivent en faveur de conservation, préservation et restauration d'édifices bâtis : chantiers, partenariats et mutualisation, programmes de recherches, retours d'expérience et échanges avec d'autres territoires.
- **Partager les états des lieux du patrimoine et sensibiliser les acteurs du territoire, les habitants et les élus,** à la fragilité et au besoin d'intervenir sur nos patrimoines. Il s'agit d'interpeller et de faire prendre conscience du besoin et de l'urgence d'agir dans certains cas, en s'appuyant sur des opérations exemplaires.

RÉVÉLER
ET PARTAGER
LE PATRIMOINE
CULTUREL

MUSÉE



2 Revitaliser et valoriser le patrimoine culturel

Face au désintérêt pour **certains patrimoines culturels, matériel ou immatériel**, qui ont parfois basculé dans l'oubli ou restent inconnus pour les habitants, il apparaît nécessaire de redonner vie à ces lieux, de susciter une nouvelle attractivité, via une approche culturelle et artistique.

Objectifs :

- **Mobiliser les médias culturels et artistiques** pour toucher et sensibiliser les publics et donner à comprendre et à apprécier nos patrimoines culturels.
- **Développer une offre culturelle et artistique autour des patrimoines culturels** à destination des habitants et des touristes en investissant et détournant des lieux de leur utilisation première pour pallier le manque de lieux culturels et pour inviter à une découverte plus originale du territoire.



3

Développer la transmission du patrimoine culturel pour que chacun devienne un « passeur de patrimoine »

En tant que biens communs, les **patrimoines culturels** constituent un **socle** important pour la construction individuelle et collective, l'ancrage des individus au territoire du Verdon. Ils sont les témoins de notre histoire et de nos savoirs. Il est donc nécessaire de trouver les leviers pour mieux les **transmettre** et les faire **approprier** par tout un chacun.

Objectifs :

- **Développer nos connaissances** sur les patrimoines culturels en s'appuyant sur les sciences humaines (l'histoire, l'ethnologie, l'archéologie, etc.).
- **Faire des patrimoines culturels un sujet partagé** et commun aux différents acteurs qui s'y intéressent, en s'appuyant aussi bien sur les individus, les associations patrimoniales que les chercheurs.
- **Créer des dynamiques multi-acteurs autour des enjeux patrimoniaux**, en développant la notion de « passeur de patrimoine » pour permettre à tout un chacun de connaître, s'approprier la connaissance, la transmettre, la valoriser.

Objectifs chiffrés d'ici 15 ans

- **40 édifices** du patrimoine bâti restaurés avec l'appui du Parc
- **50%** de pépites du patrimoine bâti préservées ou valorisées
- **4 coopérations** pour des programmes de recherches ou d'inventaires
- **24 projets** d'interprétation accompagnés ou portés
- **12 programmations** culturelles et artistiques accompagnées ou portées
- **24 acteurs** culturels mobilisés dans le réseau de passeurs de patrimoines

Orientation 8 : le paysage

Fort de sa mosaïque de paysages naturels et agricoles articulés autour de la rivière du Verdon, le territoire du Parc est marqué par les grands aménagements du XX^e siècle (barrages, camp militaire) et la déprise agricole. Très attractif, il connaît des évolutions démographiques fortes qui contribuent à la transformation des paysages (développement résidentiel, banalisation des espaces urbains...). L'avènement des énergies renouvelables, avec principalement les centrales photovoltaïques au sol, constitue un nouvel enjeu pour la préservation de la qualité des paysages.

Préserver les éléments caractéristiques et identitaires des paysages du Verdon

1

RÉVÉLER ET PRÉSERVER LES PAYSAGES DU VERDON, ACCOMPAGNER LEUR ÉVOLUTION

La permanence des grands ensembles paysagers et de certaines structures paysagères (massifs forestiers, sommets, la rivière Verdon et le grand canyon, silhouettes villageoises, patrimoine bâti vernaculaire) sont des marqueurs forts qui enracinent les habitants et constituent des repères qui se transmettent dans le temps.

Afin de préserver ces biens communs, la nouvelle Charte devra également être l'occasion **d'affirmer le paysage comme un préalable à toute action, à tout projet d'aménagement, à toute planification.**

Objectifs :

- Préserver les **éléments structurants** des paysages du Verdon.
- Accompagner le territoire dans la mise en œuvre des **objectifs de qualité paysagère**, définis par unité paysagère.



2

Promouvoir une approche qualitative auprès des différents publics afin d'accompagner les évolutions paysagères

Bien qu'ils puissent sembler immuables, les paysages du territoire ne sont toutefois pas figés et connaissent des évolutions, soit progressives au fil du temps, soit plus soudaines et plus visibles. L'ensemble de ces phénomènes fait peser sur le Verdon une perte d'identité patrimoniale, identité à laquelle les habitants sont pourtant attachés et que recherchent les visiteurs. Ainsi, la Charte pose des objectifs de prise en compte des paysages dans les projets permettant d'en conserver les principales caractéristiques et d'accompagner leur transformation de manière qualitative.

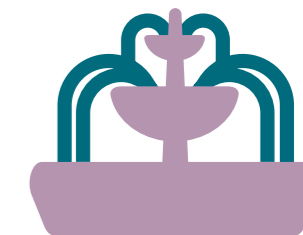
Objectifs :

- Faire du paysage un préalable à tout projet.
- Améliorer la connaissance des éléments constitutifs et structurants des paysages du Verdon.
- Diffuser une culture commune des paysages.
- Accompagner les évolutions des paysages.



Objectifs chiffrés d'ici 15 ans

- **80%** de zones agricoles reconnues et protégées pour leur valeur paysagère dans les documents d'urbanisme par un outil approprié
- **30 actions** de conseil du Parc pour la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers dans les projets agricoles, forestiers, urbains
- **8 actions** de requalification de secteurs banalisés ou dégradés (dont actions de l'Opération Grand Site et sur l'affichage publicitaire)
- **10 actions** de sensibilisation
- **6 dispositifs** de protection réglementaire mis en place en faveur de la préservation des paysages
- **12 reconductions** de l'observatoire photographique des paysages



Orientation 9 : l'aménagement du territoire

Territoire très rural, le Verdon est bordé par les unités urbaines de Manosque, Aix-en-Provence, Brignoles, Draguignan et Digne-les-Bains. Sa croissance démographique soutenue entre 1999 et 2010 (+2,7% par an) s'est ralentie entre 2011 et 2016 (+0,82%) et s'est concentrée sur l'ouest du territoire où vivent huit habitants sur dix. Sur les quinze dernières années, les évolutions de l'occupation des sols ont principalement été portées par la progression des territoires artificialisés qui ont augmenté de 23% au détriment des espaces naturels et agricoles. Cette évolution rapide exige la recherche d'équilibre entre développement et préservation des patrimoines.

AGIR POUR UN
AMÉNAGEMENT
ÉQUILIBRÉ DU
VERDON, ADAPTÉ AUX
MODES DE VIE RURAUX,
ET ATTRACTIF À
L'ANNÉE

1 Accompagner la mise en œuvre des différentes politiques d'aménagement de l'espace en prenant en compte les spécificités rurales du Verdon

Les **politiques**, les outils et l'organisation locale relatives à l'encadrement de l'**urbanisme**, de la **consommation foncière**, de la qualité architecturale et paysagère ont été développés dans le Verdon, comme ailleurs. La Charte propose de poursuivre l'accompagnement des collectivités pour une **application coordonnée des différentes réglementations**, dans le respect des spécificités et des richesses du territoire.

Objectifs :

- Limiter la **consommation foncière** des espaces agricoles et naturels, notamment sur les franges du territoire.
- Favoriser une **urbanisation économe** et équilibrée sur le territoire, en privilégiant la densification et le renouvellement urbain.
- Mener un aménagement cohérent entre les différents secteurs du Parc et prenant en compte les **spécificités rurales** du territoire et mettant en **cohérence** les politiques de planification sur le territoire.
- Anticiper la prise en compte des **risques naturels** dans l'aménagement du territoire.
- Développer une culture commune de l'urbanisme durable et résilient.

2

Promouvoir et accompagner des projets d'aménagements et d'habitats qualitatifs

Face à la banalisation des espaces urbains et des aménagements (dispersion de l'habitat, architecture néo-provençale, faible traitement des espaces publics, développement de la publicité...), la Charte propose la définition de démarches qualitatives respectueuses des spécificités naturelles, paysagères et agricoles du territoire, marqueurs de l'identité du Verdon.

Objectifs :

- Améliorer la **qualité de l'urbanisme** dans les villes et villages du Verdon.
- Limiter la **consommation d'espaces** nouveaux, **densifier** et renouveler l'existant.
- Prendre en compte l'**identité rurale** du Verdon dans des opérations d'aménagement qualitatives et intégrées.
- **Accompagner** les porteurs de **projets de construction et de restauration** le plus en amont possible de leur démarche.

3

Reconquérir les cœurs de villages pour redonner envie de « vivre ensemble »

Une attention particulière devra être portée au **réinvestissement des centres anciens** par la valorisation des espaces publics et la rénovation du patrimoine bâti, par l'adaptation de l'offre de logements aux besoins contemporains et le maintien d'un niveau de services répondant aux attentes des habitants.

Objectifs :

- Réinvestir les centres anciens et lutter contre leur abandon.
- Adapter le patrimoine bâti ancien aux besoins contemporains tout en préservant son identité.
- Favoriser le lien social.



Objectifs chiffrés d'ici 15 ans

- **30 actions** de conseil du Parc pour la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers dans les projets agricoles, forestiers, urbains
- **20 porter** à connaissance réalisés et transmis aux collectivités lors de l'élaboration ou de la révision de leur document d'urbanisme
- **100%** des documents d'urbanisme définissant un classement ou zonage adapté permettant la protection de la trame verte et bleue et des infrastructures agro-écologiques
- Maintien des équilibres fonciers sur les espaces naturels et agricoles
- **2 dispositifs** de protection du foncier agricole mis en place (de type ZAP ou autre outil équivalent)
- **10 centres anciens** ayant fait l'objet de démarches d'amélioration de leur cadre de vie
- **10 projets** d'aménagement opérationnels exemplaires associant le Parc et ses partenaires
- **15 actions** de sensibilisation menées

Orientation 10 : l'agriculture et le pastoralisme

Secteurs d'activités traditionnels du territoire, l'agriculture et le pastoralisme se maintiennent malgré les difficultés économiques et environnementales (changement climatique...) et font face à de nombreux défis d'adaptation aux attentes sociétales, d'intégration de nouvelles contraintes, et de prise en compte croissante de l'environnement. Ils participent au maintien du tissu économique du Verdon.



Favoriser le renouvellement des générations d'agriculteurs en préservant le patrimoine agricole

1

Les populations d'agriculteurs ont fortement chuté ces 20 dernières années dans le Verdon, comme partout en France. Les exploitations s'agrandissent au détriment de l'installation de nouveaux agriculteurs. Nombre d'entre eux arrivent au seuil de la retraite et la nécessité s'intensifie de créer les **conditions favorables à l'installation ou la transmission des exploitations**.

Objectifs :

- Maintenir les **effectifs agricoles** et réussir la transmission des exploitations dans les quinze prochaines années.
- Installer des **porteurs de projet en agriculture** autour de plus petites unités foncières, mobilisant des infrastructures de production agricoles à rénover et tournés vers la satisfaction des besoins de proximité.
- Porter à connaissance les **savoirs écologiques** et de **sélection des races et variétés** qui sont héritées de l'observation des paysans, professionnels ou amateurs.

ACCOMPAGNER ET VALORISER UNE AGRICULTURE ET UN PASTORALISME Tournés vers l'avenir et respectant les ressources naturelles du territoire

2

Soutenir un pastoralisme viable, indispensable à la vie des communes et à la diversité des paysages

Le **pastoralisme** et l'élevage façonnent le territoire et contribuent à l'**économie** et l'**identité** culturelle du Verdon. De nombreuses pressions viennent cependant complexifier les pratiques extensives (aléas climatiques, difficultés d'accès au foncier et à l'eau, prédation du loup) mais elles restent indispensables au maintien de l'ouverture des milieux et la lutte contre les risques d'incendie.

Objectifs :

- Maintenir et améliorer les fonctionnalités des **espaces pastoraux** en cours de fermeture au profit de l'activité d'élevage et de la biodiversité.
- **Maintenir l'activité pastorale** dans un contexte de présence et de **prédation** permanente par le loup.
- Promouvoir le pastoralisme comme **marqueur de l'identité** rurale du Verdon et une activité d'avenir.

3

Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles face aux contraintes économiques, aux défis environnementaux

Les attentes de la société vis-à-vis des modes production plus respectueux de la santé et de l'environnement, les normes et règles de plus en plus nombreuses, des aléas naturels qui se cumulent et la rentabilité attendue des investissements mettent une charge de plus en plus lourde sur le métier et la conduite des exploitations. La Charte propose d'accompagner les agriculteurs à **relever le défi de la nécessaire adaptation et de la transition agricole** attendue.

Objectifs :

- Poursuivre et accélérer la **transition agroécologique** avec les agriculteurs et les partenaires techniques.
- Ne plus opposer développement agricole et **préservation de la biodiversité**.
- Redonner une **place aux écosystèmes** dans les activités agricoles.

4

Valoriser les savoir-faire respectueux de la nature et les produits agricoles répondant aux besoins alimentaires locaux

Les besoins de **relier les acteurs de la consommation et de la production alimentaire restent** d'actualité pour permettre au territoire de gagner en autonomie.

Objectifs :

- Soutenir la **promotion des produits agricoles** adhérents aux valeurs de la charte.
- Promouvoir une agriculture **de proximité** répondant aux besoins alimentaires locaux et pouvant prendre la forme d'un ou plusieurs Projets Alimentaires Territoriaux.
- Conforter l'**autonomie des exploitations** et leur intégration dans les circuits courts.



Objectifs chiffrés d'ici 15 ans

- **670 exploitations** maintenues dans le périmètre d'étude du Parc
- Maintien de la Surface Agricole Utile moyenne des exploitations agricoles autour des **80 ha**
- **7 110 ha** de surfaces des MAEC pastorales engagées
- **10 000 ha** de surfaces d'opérations de reconquête pastorale (ha)
- **703 ha** de surfaces engagées en MAEC biodiversité
- **1 verger** conservatoire implanté
- **600 plants** de variétés traditionnelles diffusés
- **20 %** agriculture biologique dans la surface agricole totale
- **0 commune** du Parc classées en zone vulnérable nitrate
- **15 km** de linéaires de haies diversifiées implantés (en km)
- **8 filières** de produits agricoles accompagnées via la marque « valeurs Parc »
- **31 points de vente** collectifs (dont marchés) de produits locaux maintenus ou créés

Orientation 11 : le tourisme

Haut lieu du tourisme, de par la notoriété de ses paysages et la palette de ses activités, le Verdon attire de nombreux touristes séjournants ou excursionnistes, internationaux ou de proximité. La fréquentation importante des sites naturels qui en découle se concentre souvent sur la période estivale et sur quelques lieux incontournables comme les Gorges et les lacs. Les déplacements se font essentiellement en voiture. La gestion des flux nécessite des équipements et des services pour permettre un meilleur accueil et la réduction des dérangements engendrés sur l'environnement humain et naturel. La montée en qualité et la structuration du tourisme participent à la dynamique économique du territoire.

1 Construire une offre d'écotourisme fondée sur la découverte, la rencontre et le respect des territoires

RECHERCHER L'ÉQUILIBRE ENTRE ÉCONOMIE TOURISTIQUE, VIE LOCALE ET RESPECT DES PATRIMOINES

2

Poursuivre la construction d'une organisation touristique ancrée au territoire, engagée dans la gestion de ses ressources et la qualité de vie de ses habitants

3

Améliorer l'accueil sur les sites et accompagner l'évolution des pratiques touristiques et de loisirs pour atteindre collectivement une juste régulation de la fréquentation

Afin de garantir une **qualité d'accueil** à la hauteur de la notoriété des sites naturels du Verdon et pour en **préserver l'intégrité environnementale et paysagère**, plusieurs démarches sont indispensables pour requalifier les sites, faciliter l'accès et les déplacements, valoriser les patrimoines dans les gorges (avec l'obtention du label Grand Site de France) et autour des lacs notamment. L'objectif est de **rééquilibrer les flux** en tenant compte des capacités des milieux et en définissant de manière concertée des **plans de gestion** des secteurs les plus sensibles.

Objectifs :

- Partager les enjeux d'aménagement et de gestion des sites attractifs en s'organisant de manière solidaire.
- Envisager la **fréquentation à l'échelle du territoire** en optimisant les solutions de mobilité pour accéder et se déplacer.
- Repenser la **politique d'accueil et d'information des publics** en renforçant les missions de sensibilisation.
- Impliquer les partenaires privés ainsi que les habitants pour en faire des **ambassadeurs des patrimoines du Verdon**.

Dans un contexte d'activité touristique très orientée sur l'utilisation des espaces naturels, il est indispensable **d'éveiller les consciences** sur le caractère vivant et fragile de ces milieux et de proposer au plus grand nombre de **nouveaux modes de découverte**, respectueux des patrimoines et favorisant l'échange. La marque Valeurs Parcs sera privilégiée pour atteindre les valeurs de l'écotourisme.

Objectifs :

- Accompagner **les entreprises** touristiques vers les valeurs de l'écotourisme en encourageant l'éthique des pratiques et des modes de consommation.
- Créer les **filières de l'offre** autour de modes de découverte appropriés à la rencontre du territoire orientés sur l'itinérance et l'ensemble des déplacements doux.
- Diffuser et **promouvoir** l'offre en veillant aux **messages** et à l'image véhiculée en étant particulièrement attentif à la préservation des sites et des cadres de vie.



Avec l'évolution de l'organisation des compétences touristiques au niveau intercommunal, correspond l'émergence d'une dynamique collective pour construire une **destination touristique Verdon coordonnée à une échelle large** dans laquelle le Parc s'implique, en garantissant le positionnement écotouristique.

Objectifs :

- Participer activement à la **construction et la mise en œuvre de la destination Verdon** « des sources à la confluence » en activant la solidarité pour **partager les enjeux de préservation des sites à forte notoriété**.
- Construire un positionnement appuyé par une communication **responsable** pour organiser et promouvoir la découverte respectueuse du Verdon.



Objectifs chiffrés d'ici 15 ans

- 50 entreprises** engagées dans la Marque Valeurs Parc
- 10 sentiers** de randonnées créés - GR de Pays
- 1 055 km** de linéaires d'itinéraires vélo/voies propres ou partagées créés
- 12 projets** d'amélioration de l'accueil et de gestion des flux portés ou accompagnés par le Parc
- 6 déploiements** de lignes de transport collectif et d'offre touristique connexe
- 40 professionnels** des activités de pleine nature formés aux enjeux patrimoniaux
- 50 000 visiteurs** contactés par les écocardes
- 15 actions** de communication et de sensibilisation des publics aux valeurs Parc
- 10 partenariats** constitués avec les réseaux (filière écotourisme, destination intense Verdon)



La Charte est complétée par une série de documents permettant d'en préciser les objectifs et sa mise en œuvre. Ils sont disponibles et téléchargeables sur le site internet du Parc :

www.parcduverdon.fr

Les études préalables : **diagnostic du territoire** et **évaluation de la mise en œuvre de la Charte précédente** (2008-2023), résumées dans un document synthétique : « Parc naturel régional du Verdon : évolutions et défis »



Le **Plan du Parc**, qui traduit et localise les objectifs de la Charte sur une carte au 1/50 000^e et notamment les sites patrimoniaux à préserver en terme paysagers (monuments emblématiques du grand paysage, points de vue remarquables), naturalistes (sites d'intérêt écologique majeur et géosites, zones humides stratégiques), architecturaux (pépites du patrimoine bâti). Il est construit à partir des typologies d'occupation du sol dominantes sur le territoire (forêt, pâturages et milieux ouverts, espaces agricoles...) et en se projetant sur les objectifs de continuité écologique (trame verte et bleue).

Le Plan du Parc permet une meilleure lecture du projet de Charte et en facilite la mise en œuvre, notamment dans la transcription vers les documents d'urbanisme.



Des pièces complémentaires précisent certains points ou permettent un récapitulatif, elles sont disponibles sur www.parcduverdon.fr



VRAI ou FAUX ?

Le Parc interdit de chasser ou de pêcher **FAUX**

→ le Parc n'a aucun pouvoir réglementaire

Le Parc donne un avis sur les permis de construire **FAUX**

→ Le Parc donne un avis sur les documents communaux (PLU) ou intercommunaux (SCOT) mais n'instruit pas les demandes individuelles

Le Parc met des contraventions **VRAI** & **FAUX**

→ seuls le coordinateur et les chefs de secteur assermentés peuvent dresser des procès-verbaux pour atteinte à l'environnement (feu, circulation en espace naturel...) mais pas sur les autres pouvoirs de police (urbanisme, circulation routière, etc)

La propriété privée est respectée au sein du Parc **VRAI**

→ toutes les mesures de valorisation du territoire (randonnée...) se font dans le respect de la propriété privée

La publicité est encadrée sur un territoire de Parc **VRAI**

→ pour préserver la qualité de ses paysages, les enseignes et pré-enseignes publicitaires sont possibles mais limitées

Le Parc peut attribuer un label **VRAI**

→ la marque Valeurs Parc valorise les produits et les services respectueux des patrimoines et des hommes

Le Parc aide les projets en phase avec la Charte **VRAI**

→ notamment en mobilisant les compétences pluridisciplinaires de son équipe

Le Parc défend le loup **VRAI** & **FAUX**

→ c'est un exemple de la difficulté de trouver un équilibre entre respect de la biodiversité et soutien à une économie locale indispensable à notre territoire qu'est le pastoralisme

Le Parc ne donne pas de subventions **VRAI**

→ il peut aider à en trouver mais n'en donne pas directement



*En décembre 1929,
André Breton définissait le surréalisme comme
« la recherche d'un certain point de l'esprit
d'où la vie et la mort,
le réel et l'imaginaire,
le passé et le futur,
le communicable et l'incommunicable,
le haut et le bas cessent d'être perçus contradictoirement ».
Peu de temps après, il localisait ce point de l'esprit
dans un site des gorges du Verdon, appelé Le Point Sublime.*



Pour suivre l'information du Parc :

www.parcduverdon.fr/verdon2038

Abonnez-vous à la **lettre d'information du Parc**

Rejoignez-nous sur Facebook : www.facebook.com/ParcdVerdon

Visionnez nos vidéos : www.youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon

91 FM & 96,5 FM

Participez aux événements du Parc

Retrouvez les dates sur parcduverdon.fr/agenda



VENEZ À LA MAISON DU PARC

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Domaine de Valx - 04360 Moustiers-Sainte-Marie

Tél. 04 92 74 68 00 - info@parcduverdon.fr

Directeur de publication : Bernard Clap – Rédaction : Suzanne Gioanni – Suivi : Marlène Economidès
Conception : FERRY BOÂT ATELIER – Imprimé en France en 2026



Parc
naturel
régional
du Verdon
Une autre vie s'invente ici